

2023/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 28/06//2023 – Délibération C3 N°23-045
8.9 Culture

République Française
Liberté Égalité Fraternité
Commune d'Épône

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPÔNE

SÉANCE DU 28 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy MULLER, Maire d'Épône, Conseiller Départemental des Yvelines

Présents :

M. Guy MULLER, M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Pascal DAGORY, Mme Béatrice DI PERNO, M. Jacques FASQUEL, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, Mme Nathalie BAUDOUIN, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, M. Thierry ARFI, Mme Véronique LOURDIN, M. Rémi PUISSEGUR-RIPET, , Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Olivier ECHARD, M. Daniel RIPERT, Mme Éliane GILLARD, M. Franck BUNEL.

Absents ayant donné procuration :

Mme Florence JOUANNEAU procuration à M. Ivica JOVIC,
M. Raoul LIMA procuration à M. Philippe LEFEVRE,
Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à Mme Béatrice DI PERNO,
Mme Sofia RAFAÏ procuration à M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI,

Monsieur Philippe LEFEVRE et Madame Marie TAINMONT sont élus secrétaires de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

21/06/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 29

Présents 25

Votants 29

DATE D'AFFICHAGE :

21/06/2023

OBJET : INSCRIPTION DE CHEMINS AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE PEDESTRE DES YVELINES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 361-1 et L 365-1 du Code de l'environnement,

Vu les articles L 121-17 et L 161-2 du Code rural et de la pêche maritime,

Vu l'article L 2131-2 du Code général de la propriété des personnes publiques relatif à la servitude de marchepied,

Vu la circulaire du 30 août 1988 relative aux plans départementaux de promenade et de randonnée,

Vu la délibération du 29/10/1993 de l'Assemblée départementale approuvant le PDIPR des Yvelines et la délibération du 24/05/2019 approuvant sa mise à jour,



2023/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 28/06/2023 – Délibération C3 N°23-045
8.9 Culture

Considérant que l'élaboration du PDIPR a pour objectif général de favoriser la découverte des sites naturels et des paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée,

Considérant que le PDIPR établit une forme de protection légale du patrimoine des chemins, en garantissant la continuité des itinéraires de randonnée et en conservant les chemins ruraux.

Considérant l'avis favorable de la commission Culture, Patrimoine, Tourisme, Fêtes et Cérémonies, consultée le 13 juin 2023,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Pascal DAGORY, Adjoint au Maire délégué à la Culture, Patrimoine, Tourisme, Fêtes et Cérémonies,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, 29 Voix Pour,

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur le projet de GRP « La Seine impressionniste » traversant le territoire communal.

- **PREND ACTE** de la mise à jour des itinéraires existants (GR26, PR67) afin d'intégrer les modifications apportées par le Comité départemental de randonnée pédestre depuis 1989.

- **APPROUVE** les tracés des itinéraires dont le détail figure dans les documents annexés (plans des itinéraires, tableau de référencement des voies et chemins empruntés ...).

- **DEMANDE** l'inscription des chemins désignés ci-après au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée pédestre des Yvelines :

- CR de Meulan
- Chemin du Sud (ou du Pâtis)
- CR de l'Ormeteau
- CR du Fort à Faire
- Sente communale entre l'avenue du Canal et le Rond-point du Lac
- Chemin du Giboin
- Chemin de halage (du pont routier au CR37)
- CR n°37 des Plâtriers
- CR n°44 de Velannes à la Mare Malaise
- CR n°45 d'Houdan à Epône
- CR n°54 de la Villeneuve à Velannes
- CR n°56 de Thoiry à Velannes
- CR n°58 de Jumeauville au Val d'Aulnay
- CR n°59 de la Villeneuve à Epône
- CR n°60 de Jumeauville à Epône
- CR n°63 de Mantes à Maule
- CR n°64 de Neauphle à Mantes

Pour information, les itinéraires de randonnée empruntent également les voies suivantes :



2023/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 28/06//2023 – Délibération C3 N°23-045
8.9 Culture

- Place de la Gare
- Boulevard Renard-Benoît
- Rue Edouard Jumantier
- Rue de la Brèche
- Rue du Pavé
- Rue de la Villeneuve
- Rue Hérault de Séchelles
- Rue de la Corniche
- Avenue du Maréchal Foch
- Avenue du Canal
- Rond-point du Lac
- Avenue de la Garenne
- Rue Christine (voie privée- parcelle en indivision C0546)

Conformément à la (aux) carte(s) et à la fiche récapitulative annexées à la présente délibération.

- **S'ENGAGE**, en cas d'aliénation d'un chemin rural ou d'une parcelle communale inscrits au Plan départemental susvisé, à maintenir ou à rétablir la continuité de l'itinéraire par un itinéraire de substitution qu'il proposera au Département des Yvelines.

- **S'ENGAGE** à conserver leur caractère public et ouvert aux chemins concernés.

- **GARANTIT** leur remplacement en cas de suppression consécutive à des opérations publiques d'aménagement foncier.

- **S'ENGAGE** à inscrire les itinéraires concernés dans tout document d'urbanisme lors de sa révision ou de son élaboration.

- **AUTORISE** le balisage et l'équipement signalétique des itinéraires conformément, notamment, aux préconisations du Comité départemental de randonnée pédestre des Yvelines (CDRP78) et de la charte Officielle du balisage de la FFRP.

- **S'ENGAGE** à informer le Département des Yvelines de tous les projets de travaux sur les chemins ruraux, parcelles communales ou voies communales concernés.

- **CONFIE** au CDRP 78 la mise en valeur, l'entretien léger et l'animation des sentiers inscrits au PDIPR.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, en tant que de besoin, à signer toutes conventions et tous documents inhérents à cette procédure d'inscription.

La présente délibération modifie la délibération prise le 25/05/1989 pour l'inscription des chemins au PDIPR.



2023/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 28/06/2023 – Délibération C3 N°23-045
8.9 Culture

- **PRECISE** que la délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet des Yvelines,

ÉPÔNE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte
Transmis à Monsieur le Préfet des Yvelines
Le 30/06/2023
Et publié/affiché le 30/06/2023



Guy MULLER

Maire d'Épône
Conseiller Départemental des Yvelines
Conseiller Communautaire GPS&O

Philippe LEFEVRE
Secrétaire de séance

Marie TAINMONT
Secrétaire de séance

